

20.10.2009

A7-0041/1

Amendement 1

Franziska Katharina Brantner, Indrek Tarand

au nom du groupe Verts/ALE

Rapport

A7-0041/2009

Elmar BROK

Les aspects institutionnels de la mise en place du Service européen pour l'action extérieure
2009/0000(INI)

Proposition de résolution

Paragraphe 8 – point b

Proposition de résolution

Amendement

b) être divisé en un certain nombre de directions, chacune se voyant attribuer la responsabilité d'un domaine stratégique important des relations extérieures de l'Union, d'autres directions étant chargées des questions relatives à la politique de sécurité et de défense, *à* la gestion des crises civiles, *aux* questions multilatérales et horizontales y compris les questions relatives aux droits de l'homme et aux affaires administratives;

b) être divisé en un certain nombre de directions, chacune se voyant attribuer la responsabilité d'un domaine stratégique important des relations extérieures de l'Union, d'autres directions étant chargées des questions relatives à la politique de sécurité et de défense, ***des activités de consolidation de la paix et de*** la gestion des crises civiles, *des* questions multilatérales et horizontales, y compris les questions relatives aux droits de l'homme et aux affaires administratives;

Or. en

Amendement 2
Franziska Katharina Brantner
au nom du groupe Verts/ALE

Rapport
Elmar BROK

A7-0041/2009

Les aspects institutionnels de la mise en place du Service européen pour l'action extérieure
2009/0000(INI)

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. estime qu'il est nécessaire d'aller au-delà des mesures déjà prises en ce qui concerne la formation aux relations extérieures des fonctionnaires de l'Union; suggère de créer **un collège de diplomates européens** qui, **en étroite coopération** avec les organes compétents des États membres, dispenserait aux fonctionnaires de l'Union et des États membres devant intervenir dans les relations extérieures, une formation fondée sur des cursus entièrement harmonisés, **associant une** formation appropriée dans les domaines de la représentation consulaire et de la légation, de la diplomatie et des relations internationales à la connaissance de l'histoire et du fonctionnement de l'Union européenne;

Amendement

12. estime qu'il est nécessaire d'aller au-delà des mesures déjà prises en ce qui concerne la formation aux relations extérieures des fonctionnaires de l'Union; suggère de créer **une Académie de l'action extérieure européenne** qui, **coopérant étroitement** avec les organes compétents des États membres **et intégrant les structures de formation existantes, telles que le Collège européen de sécurité et de défense**, dispenserait aux fonctionnaires de l'Union et des États membres devant intervenir dans les relations extérieures **ainsi qu'au personnel des missions de la politique européenne de sécurité et de défense**, une formation fondée sur des cursus entièrement harmonisés, **prévoyant un programme commun de formation approfondie pour l'ensemble des fonctionnaires ainsi qu'une** formation appropriée dans les domaines de la représentation consulaire et de la légation, de la diplomatie, **de la prévention des conflits** et des relations internationales, **associée** à la connaissance de l'histoire et du fonctionnement de l'Union européenne;

Or. en

20.10.2009

A7-0041/3

Amendement 3
Franziska Katharina Brantner
au nom du groupe Verts/ALE

Rapport
Elmar BROK

A7-0041/2009

Les aspects institutionnels de la mise en place du Service européen pour l'action extérieure
2009/0000(INI)

Proposition de résolution
Paragraphe 8 – point d bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*(d bis) assister le Président du Conseil
dans l'exercice de ses responsabilités dans
le domaine de l'action extérieure;*

Or. en

20.10.2009

A7-0041/4

Amendement 4

Franziska Katharina Brantner, Indrek Tarand

au nom du groupe Verts/ALE

Rapport

A7-0041/2009

Elmar BROK

Les aspects institutionnels de la mise en place du Service européen pour l'action extérieure
2009/0000(INI)

Proposition de résolution

Considérant M bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

M bis. considérant que le principe de l'égalité des sexes exige que soit assurée une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans la vie publique, y compris dans les procédures de désignation des principaux postes politiques de l'Union européenne, tels ceux de Président du Conseil européen et de Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

Or. en